

# Compte rendu du Conseil Municipal de Rebigue

## Séance du 28 Avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 28 Avril, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jacques CHARRIE, Maire de la commune.

**Date de la convocation** : 24/04/2023

**Présents** : Sébastien CARRIERE, Jacques CHARRIE, Françoise FABIE, Jacques GAMBELIN, Vivien LAGARDE, Dominique LOUZON, Hélène VIRVES-PHELIPPONNEAU.

**Absents excusés** : Marie ALLIER (procuration à Sébastien CARRIERE), Nicolas BONNEAU (procuration à Jacques GAMBELIN), Laurence DELETRE (procuration à Françoise FABIE), Ingrid TRAISNEL (procuration à Hélène VIRVES-PHELIPPONNEAU)

**Secrétaire de séance** : Marie ALLIER

### **Ordre du jour** :

- Demande de subvention – Contrats de Territoire - CD31 - Rénovation thermique et énergétique et réhabilitation d'un bâtiment public « La Commanderie »
- Questions diverses

### 1) **Demande de subvention – Contrats de Territoire - CD31 - Rénovation thermique et énergétique et réhabilitation d'un bâtiment public « La Commanderie » :**

Monsieur le Maire commence par rappeler que certaines opérations réalisées par les collectivités territoriales peuvent bénéficier de subventions au titre des Contrats de Territoire, impulsés par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, (CD31)

Lorsque la commune de Rebigue a acquis en 2020 une ancienne bâtisse pour un montant de 500 000 € en vue de la rénover et de la réhabiliter en 4 logements, une procédure de marché public à procédure adaptée a été lancée puis le choix du Maître d'œuvre a été arrêté par délibération (n°2022-21) en date du 18 juillet 2022 avec montant de rémunération fixé à 55 464.00 € HT. Un devis estimatif de travaux a été rendu par le Maître d'œuvre, en date du 31/01/2023, pour un montant de 592 164.00 euros HT.

Afin de prendre en charge jusqu'à 40% des coûts de l'opération, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du CD31. Il rappelle que cette demande doit déduire le montant total des loyers sur 5 ans, soit 192 000 euros.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire et avoir délibéré à l'unanimité, avec 11 voix pour, décide de solliciter auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, CD31, une subvention 2023 dans le cadre de la rénovation thermique énergétique et réhabilitation d'un bâtiment public, opération estimée à 500 000.00 € (acquisition) + 55 464.00 € HT (maîtrise d'œuvre) + 592 164.00 € HT (travaux) – 192 000 € (loyers des 4 logements sur 5 ans). Le total des dépenses subventionnables est donc estimé à 955 628.00 €, montant sur lequel sera déposé la **demande de subvention au taux de 40% pour un montant de 382 251.20 €**

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 19h00, et la parole est donnée au public.

Le Maire,  
Jacques CHARRIE



The image shows a blue circular official stamp of the Mayor of Rebigue, Haute-Garonne. The stamp contains the text 'MAIRIE DE REBIGUE' at the top and 'Haute-Garonne' at the bottom. A signature in black ink is written over the stamp.